

PETITES DEMANDES DE SUBVENTION DE LA SECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES

La Section des Affaires Publiques de l'Ambassade des Etats-Unis à Dakar accepte les petites demandes de subvention pour des projets éducatifs, culturels et de développement menés par les citoyens sénégalais. (Les citoyens américains peuvent formuler des demandes conjointement avec des groupes sénégalais.) Les projets doivent contribuer à une meilleure compréhension de la société, de la culture et des valeurs américaines par le public sénégalais. Les demandes sont acceptées à tout moment de l'année. La Section des Affaires Publiques prend habituellement 2 à 3 mois pour examiner et sélectionner les dossiers à subventionner. Le montant des subventions varie souvent de \$1,000 à \$5,000. Bien que n'étant pas obligatoire, le financement conjoint donne plus de chances pour que votre projet soit sélectionné. Les fonds sont extrêmement limités et ne peuvent pas souvent couvrir certaines rubriques comme l'alimentation, les divertissements, l'achat d'alcool ou des voyages internationaux. De même pour les projets de construction et d'infrastructures. Les projets tournant uniquement autour de simple réunions ou brève conférences sont également déconseillés.

Voici quelques exemples de thèmes de projet parmi tant d'autres :

- Education et Jeunesse
- Arts et Culture
- Démocratie/Bonne Gouvernance
- Développement de la Société Civile
- Renforcement des Capacités des Femmes
- Droits de l'Homme (et de la Femme)
- Protection de l'Environnement

Lignes Directrices:

Tous les types de projets seront pris en considération, mais les demandes de subvention à sélectionner devront inclure les éléments suivants:

1. **Besoin:** Un besoin clairement défini qui prend en compte la contribution des populations locales et identifie un public cible. Nous ciblons particulièrement les jeunes et les femmes marginalisés.
2. **Plan:** Un programme de travail qui inclut des objectifs ciblés, des résultats projetés et un calendrier bien défini.
3. **Activités de sensibilisation publique:** Les projets doivent contenir un volet pédagogique publique / un volet dialogue publique ou un volet éducatif.
4. **Evaluation:** Un planning de suivi et d'évaluation comprenant des commentaires/réactions de la communauté.
5. **Durabilité:** Une indication de l'impact à long-terme du projet.
6. **Budget:** Un budget raisonnable qui suit les directives énoncées dans l'annexe du budget.

Comment faire une demande:

Les demandes peuvent être soumises à tout moment ; cependant, ils doivent parvenir à l'Ambassade **au plus tard 8 semaines avant** la date de démarrage du projet. Les demandes doivent être dactylographiées et inclure les objectifs, le public cible, les résultats attendus, l'équipe du projet, le résumé de l'activité, l'échéancier / calendrier et un budget détaillé.

A envoyer à: Mme Codou Fall, responsable des affaires administratives à FallCT@state.gov ou Ambassade des Etats-Unis à Dakar (Ave. Jean XXIII – B.P. 49, Dakar, Senegal), Attn: Mme Codou Fall